



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Politique de sensibilisation pour les hommes sous traitement à la Dépakine

Question écrite n° 16616

Texte de la question

Mme Christine Loir alerte Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités concernant la reconnaissance des risques encourus par les hommes suite à la prise de Dépakine et par conséquent, la nécessité de mettre en place des mesures préventives. En effet, depuis la réévaluation européenne des conditions de prescription du valproate au niveau européen en 2017, qui a conduit à l'inscription de pictogrammes sur les boîtes de médicaments relatifs aux risques pour les femmes enceintes, l'APESAC avait demandé que des études soient menées sur les pères ayant pris ce médicament et sur les effets sur leur descendance. En mai 2023, l'ANSM a publié ses premiers résultats, concluant qu'il existe effectivement une augmentation du risque de troubles neurodéveloppementaux, tels que des troubles du spectre autistique, chez les enfants dont le père a été exposé au valproate. De plus, ces études montrent également une augmentation du risque d'infertilité consécutive à la consommation de ces molécules. Ces premiers résultats, bien qu'ils nécessitent d'être complétés par de nouvelles études, démontrent déjà la nécessité d'informer les hommes des risques encourus et qu'ils font potentiellement courir à leur progéniture. L'exemple de l'agence du médicament néo-zélandaise MEDSAFE, qui a mis en place un guide d'information destiné aux patients hommes avant la prise de valproate, devrait être suivi en France. En plus de cette mise à disposition par les médecins de documents relatifs aux risques encourus pour les hommes, Mme la députée s'inquiète de l'absence de pictogramme « Danger » sur les boîtes d'antiépileptiques ou autres médicaments tératogènes spécifié pour les hommes, à l'instar du pictogramme existant pour les femmes enceintes. Toutes ces recommandations sont partagées par de nombreux professionnels de santé et des documents ont été créés par des associations telles que l'APESAC. Il semble désormais nécessaire de les mettre en place à l'échelle nationale afin de prévenir efficacement de futurs drames. C'est pourquoi elle demande leur mise en place à Mme la ministre.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Loir](#)

Circonscription : Eure (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16616

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2024](#), page 2367

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)